

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

Présents : Bruno JACQUETIN – Geneviève DAMON – Michèle HARANG – Marie-Hélène BONNEL – Bernadette MANDON – Marie-Laure JOURDY – Christian CASSULO – Jean-Luc COURET – Pierre-François CHAUT – Loïc FAUVET – Claude FERRARI

Secrétaire de séance : Michèle HARANG

Ouverture de la séance : 19h30

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'adjonction de deux délibérations (impacts mineurs). La première (c.) à la demande de l'agence EPURES qui doit prochainement délibérer sur les nouvelles demandes d'adhésions qui lui sont parvenues. La seconde (d.) à la demande des membres du Conseil Municipal lors de la réunion de travail du 9 février 2015.

1 – Délibérations de la séance

- a. Délibération complémentaire concernant l'investissement de chloration automatique pour les réservoirs du Roy et du Montet. Une délibération du 9 octobre 2014 a validé l'inscription de ces investissements au budget « Eau 2015 ». Des dossiers techniques sont à constituer et un suivi doit être mis en place. Nous souhaitons confier cette mission à notre prestataire expérimenté ICA Environnement.

→ *Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 10*

- b. Une délibération concernant l'acquisition d'un équipement dédié « communication » a été adoptée le 15 janvier dernier avec demande de subvention parlementaire. Celle-ci doit être annulée car une subvention de 60 % a déjà été obtenue du Conseil Général sur cette demande. Un nouveau dossier, pouvant bénéficier d'une subvention parlementaire de 50 % du montant H.T., sera constitué dans les prochaines semaines et présenté pour délibération au Conseil Municipal.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

- c. Délibération concernant l'adhésion de la commune à l'agence « EPURES », sans limite de temporalité, pour un montant de 80.00 € / an. L'agence EPURES, partenaire de la CALF, doit nous permettre d'engager dès 2015 les travaux de révision du PLU de la commune, imposés par la loi, concernant de nouvelles dispositions : PLH, loi ALUR et textes complémentaires adoptés en 2014.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

- d. Délibération autorisant le Maire à signer le contrat de rivière Mare, Bonson et petits affluents isolés de la Loire.

→ *Contre : 7 Abstention : 2 Pour : 1 (10 votants – le maire ne prenant pas part au vote)*

2 - Informations et questions diverses

- **Aménagement du parking de la mairie ?** → un projet est à l'étude pour un aménagement respectueux de l'environnement intégrant des places de parking et un emplacement de stockage pour le matériel municipal. Réflexion et chiffrages en cours.
- **Attributions de subventions ANC par l'Agence de l'Eau** (plafond 4 000 €) : → information non nominative donnée par le maire concernant l'attribution de subventions par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur présentation de dossiers instruits par la CALF (service SPANC).
- **Mise en place de la Commission Communale Environnement** : → elle sera présidée par le maire qui participe déjà à la Commission Environnement de la CALF. Le périmètre d'intervention de la commission sera pratiquement identique à celui de Loire Forez, notamment :
 - Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, lutte contre les nuisances visuelles.
 - Préservation des sources, des zones humides, de la faune et de la flore.
 - Défense du patrimoine immobilier.
 - Opérations tendant à améliorer ou à préserver la qualité des abords et éventuellement des cours d'eau de la commune, dans le cadre des procédures contractuelles appliquées par d'autres communes (contrat de rivières et opérations coordonnées notamment).
 - Participer à l'élimination et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés (compétences CALF).
 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire

